



Ollainville

Décision n° 05/2024

DECISION DU MAIRE

OBJET : *Signature d'un contrat de location avec la SAS « Echo des Montagnes », pour un séjour à la montagne à Seytroux (74) avec 20 enfants de l'Espace Jeunes du 6 au 12 avril 2024*

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne),

Vu les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

Considérant le contrat de location proposé par la SARL Echo des Montagnes, dont le siège social est à SEYTROUX (74430), Sous-Seytroux, représentée par Mademoiselle Christelle MUDRY, Gérante,

Considérant l'avis favorable de la Délégation Jeunesse réunie le 13 novembre 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer un contrat de location avec la SARL Echo des Montagnes, pour un séjour qui aura lieu au centre de vacances l'Echo des Montagnes, Sous Seytroux, 74430 SEYTROUX, avec 20 enfants de l'Espace Jeunes, 3 adultes accompagnants et un chauffeur, du 6 au 12 avril 2024.

ARTICLE 2 :

La somme de 485 € TTC par personne TTC soit 10 670 € TTC pour le groupe (22 personnes payantes), sera prévue au Budget Primitif 2024 de la Commune.

Le paiement sera réglé en 4 fois, de la manière suivante :

- Un acompte de 10%, soit 1 067 €, à régler à la signature du contrat,
- Un acompte de 30% au 06/02/2024, soit 3 201 €,
- Un acompte de 30% au 06/03/2024, soit 3 201 €,
- Le solde sera réglé sur présentation de la facture, après le séjour.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.

Le 15 janvier 2023

Monsieur le Maire,
Jean-Michel GIRAUDEAU




Mis en ligne le 18/01/2024 à 17h14

REÇU EN PREFECTURE

le 18/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-091-219104619-20240115-DEC052024-R